



[www.tresor.cgt.fr/13/](http://www.tresor.cgt.fr/13/)

# C.a.p. locales du 6 mars 2006

## Mouvement de mutation C et B

En préambule à la tenue de ces réunions ; la CGT a donné lecture de la déclaration suivante :

« Pour ce mouvement , 23 emplois ont été déclarés vacants et nous enregistrons seulement 10 arrivées : le compte n'y est donc pas .

Il est anormal, alors que de nombreuses demandes de mutations sont en attente sur les tableaux nationaux et cela sans blocage, de ne pas recevoir autant d'arrivants que d'emplois vacants.

Quand on sait que l'outil de répartition des emplois que la DGCP a mis en place sert à ajuster les effectifs à l'existant, on peut commencer à compter les suppressions d'emplois sur 2006...

Le déficit chronique d'emplois dans notre département pèse lourdement sur les conditions de travail des agents et empêche de ce fait bon nombre de mutations internes.

Motivés, méritants, mais jamais récompensés, l'administration se paye à bon compte une modernisation/restructuration sur le dos de ses agents.

Conditions de travail déplorables, droits et garanties bafoués, service public dégradé sont autant de raisons au mécontentement grandissant des agents.

Pour la CGT, un service public digne de ce nom doit se construire à partir des besoins des usagers et des attentes des agents.

Sous couvert de réduction des déficits publics, les contraintes budgétaires imposées à nos services entraînent des abandons de missions et un recours de plus en plus important à l'emploi précaire (vacataires, stagiaires, contractuels ). Ce sont les mêmes logiques qui ont conduit à la mise en place du Contrat Première Embauche pour les jeunes de - de 26 ans.

Une telle généralisation de la précarisation, tant pour les salariés du privé que ceux de la Fonction Publique, n'est pas acceptable. »

Marseille le 6 Mars 2006

---

[cgt.013@cp.finances.gouv.fr](mailto:cgt.013@cp.finances.gouv.fr)

[www.tresor.cgt.fr/13](http://www.tresor.cgt.fr/13)

## **« L'ambiance » de ces C.A.P a été établie par « une déclaration liminaire » du nouveau Trésorier-Payeur Général.**

Ce dernier entendait faire appliquer, au niveau local, les règles en vigueur pour les C.A.P centrales :

- **Période de deux années dans un poste avant toute nouvelle mutation...** à l'exception des cas sociaux ou médicaux. Rappelons que ces situations particulières ont toujours été considérées lors du déroulement des C.A.P...
- **Respect de l'avis du chef de poste.**

**Précisons qu'en préalable aux CAPL, aucune information (et encore moins débat) n'a eu lieu entre la direction locale et vos élus...concernant cette période de deux années, véritable bornage temporel, sans doute inspiré par l'air du temps et la conception en vogue du dialogue social dans les « hautes sphères »...**

### **Un tel durcissement face aux demandes de mutation des agents n'est ni légitime ni justifiable !**

Jusqu'alors... une gestion « moins rigide » de la mobilité des effectifs par les précédents Trésoriers-Payeurs Généraux n'a pas conduit les postes des Bouches- du- Rhône à la faillite.

**Au contraire, l'administration est toujours bénéficiaire lorsque les agents peuvent concilier dans leur mobilité choisie la proximité de leur lieu de vie et de travail, comme l'envie de développer leurs connaissances professionnelles et d'acquérir de nouvelles compétences sur de nouvelles missions...**

Si nous sommes revenus sur ces nouvelles dispositions dans chacune des CAP locales, le débat n'a pas permis d'aller au fond des choses.

**Il nous faudra très rapidement reprendre ce débat à partir d'un nombre d'emploi global conforme à ce qui est dû au département( au moins égal à ce que nous donne l'ORE).**

**On ne saurait admettre l'établissement de règles drastiques de gestion des personnels par une direction qui ne s'applique pas, à elle-même, la plus élémentaire d'entre-elle, à savoir accorder au département les emplois dont elle a décidé de se doter en théorie budgétaire.**

**En pratique, rester à MOINS 13 emplois de « B » et» « C » à l'issue des travaux de ces C.A.P ,soit presque 1% de l'effectif départemental, est inacceptable.**

**Il faut au plus tôt que nous recevions les effectifs prévus et que nous discussions sur le fond, des besoins non pris en compte de l'ORE et à partir de là seulement, aborder la question de la sagacité de « règles supplémentaires » destinées à durcir le régime des mutations.**

La stabilisation des effectifs en région parisienne ne saurait être perpétuellement financée par les départements de province, au travers de principes rigides introduits dans les C.A.P locales.

**Nous refusons cette politique destinée à rendre « acceptable » pour les services, un sous effectif chronique orchestré. Cela pénalise les agents dans l'exercice de leurs droits.**

Il conviendra de « ne rien lâcher » et toujours rechercher la meilleure adéquation entre les besoins individuels de l'agent et ceux des services.

De ce point de vue, « la tirade » du TPG, sur les postes à enjeux dans le cadre de la LOLF, pourrait prêter à sourire... si la situation n'était pas aussi grave...

Nous sommes nombreux à l'avoir vécu, rappelons-nous combien la CNP, les Fonds Particuliers, l'Impôt sur les Sociétés étaient des enjeux, voire des missions susceptibles de sauver nos services ! et de justifier la pérennité de notre réseau !!!... avant de disparaître purement et simplement.

- Attention donc au devenir du Secteur Public Local, du Contrôle financier de la Dépense, des Amendes...
- Gare aux abandons de missions, aux privatisations, à la LOLF qui peut ainsi porter bien des injonctions contradictoires.
- Attention à notre réseau, à la pénurie en personnel organisée pour mieux concentrer et fusionner...

L'intervention des agents sera plus que nécessaire, nous devons faire pencher la balance en faveur de la défense de l'emploi public, du réseau comptable, de nos missions et dans ce cadre là, du droit à mutation pour ne rien laisser filer.

**Pour toutes ces raisons,  
les élus CGT en catégorie B et C  
ont voté contre les travaux de ces C.A.P.**

Les élu(e)s CGT :

Catégorie C : Jérôme Boufflers, Marie- Christine Cattin, Christine Biaggini,  
Andrée Guiraud, Claude Mas et Olivier Rigal,  
Catégorie B : Catherine Marchioni, Jean- Pierre Aniel,  
Michel Laugier et Frédéric Larrivée

**A l'issue des travaux, le mouvement s'établit comme suit**

<b>Tableau des emplois vacants proposés au mouvement</b>		
<b>Postes</b>	<b>B</b>	<b>C</b>
Trésorerie Générale	3	3
Trésorerie de Marseille 9°	1	1
Trésorerie de Marseille 1-6°	néant	1
Trésorerie de Marseille 3-14°	néant	1
RFMM	néant	1
RFMAP	1	1
Trésorerie Marseille Hospitalière	néant	1
T. Marseille Amendes	1	néant
Trésorerie Aix Municipale	néant	1
Trésorerie Aix Ets Hosp.	néant	1
Trésorerie de Marignane	néant	1
Trésorerie de Barbentane	néant	1
Trésorerie de Roquevaire	1	néant
Trésorerie de Berre l'Etang	1	néant
Trésorerie de Vitrolles	1	néant
Trésorerie d'Istres	1	néant

<b>Tableau d'affectation Catégorie C au 1<sup>er</sup> avril 2006 et sursis d'installation</b>		
<b>Nom Prénom</b>	<b>Ancienne affectation</b>	<b>Nouvelle affectation</b>
Poupart Laurent	ERR Marseille	ERD Marseille
Pelletier Martine	T Marseille 4°	T. Marseille Hospitalière
Bohin J-Claude	T. Marseille 12-13°	Trésorerie Générale
Grasset Maurice	T. Marseille 3-14°	Trésorerie Générale au 01/05/06
Robert Marie-Lou	T. Tarascon	TP d'Arles Municipale
Giroussens Corinne	T. Arles Municipale	T. de Marignane
Daubercies Marc	P. Départementale	T. Aix Municipale
Marcel Dorothée	RFMM	T. Marseille 9° au 01/05/06
Lour Brigitte	T. Amendes	Trésorerie Générale
Salat Colette	ERD Marseille	T. de Barbentane
Alcaide M-Joséphine	T. Amendes	RFMAP
Ruksyio Joanna	T. Marseille 8°	Trésorerie Générale
Kermarrec Martine	T. Aix Municipale	T. Tarascon
Niant J-Phillippe	RFMM	P. Départementale
Coste Frédéric	TG RPD	T. Aix Municipale
Azoulay Mylène	Seine St Denis	RFMM au 01/05/06
Briki Hichem	Alpes Maritimes	RFMM
Luga Damien	RGF	T. Marseille 3-14° au 01/05/06
Pomart David	Nord	RFMM au 01/05/06
Robillard M-Hélène	La Réunion	T. Amendes
Runel Véronique	RGF	T. Marseille 1-6° au 01/06/06
Zurcher Danièle	Gard	T. Amendes
Haut Virginie	AR stagiaire	T Aix centre Hospitalier

<b>Tableau d'affectation Catégorie B au 1<sup>er</sup> avril 2005</b>		
<b>Nom Prénom</b>	<b>Ancienne affectation</b>	<b>Nouvelle affectation</b>
Troccaz Elisabeth	T. Martigues	T. Vitrolles
Berguirol J-Claude	T. Amendes	Trésorerie Générale
Espeisse Séverine	Rhône	T. Amendes
Tricot Nathalie	Disponibilité	T. Amendes
Trumler Bernard	Lozère	T. de Berre l'Etang

-----

*Pour Vos Droits, Pour vos Revendications,  
RENFORCEZ LA CGT TRESOR!*

Nom : Prénom :

Grade : Indice :

Temps partiel : %

Poste ou service :

*Je souhaite me syndiquer à la CGT Trésor,*

Date et signature :